

## **MAIRIE DE SURY-ES-BOIS**

**18260 SURY-ES-BOIS**

**Tél : 02.48.73.75.28**

**Fax : 02.48.73.73.97**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 25/11/15:**

Le Conseil Municipal, réuni le mercredi 25 novembre 2015 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Election 2<sup>ème</sup> Maire-adjoint :

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire et la nécessité de pourvoir ce poste, le Conseil Municipal procède à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Est candidate Mme SALMON Michelle

Nombre de votants : 9

Elue à 9 voix.

- Convention de partenariat « Conseil en Energie Partagé » avec le SDE18 :

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, décide :

\_ de confier au SDE18 la mise en place du Conseil en Energie Partagé pour une durée de 4 ans

\_ d'autoriser M. le Maire à signer avec le syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Demande de subvention Région « Plan Isolation Bâtiments publics » pour « Le Laurier » :

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de la réhabilitation et du réaménagement intérieur, compris remise aux normes techniques de l'étage du bar-restaurant multi-services « Le Laurier » afin de concevoir un logement locatif pour le gérant.

Un pré-diagnostic Conseil Isolation a été réalisé par « Baticonsult » ; les travaux répondant aux préconisations énoncées.

Les travaux éligibles sont évalués à 47 011,05 € H.T ; la subvention sollicitée se monte à 23 502,52 € H.T (50% des dépenses éligibles).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à instruire et déposer cette demande de subvention.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Schéma proposé par Mme le Préfet qui a vocation à ouvrir un nouveau chapitre de la carte intercommunale dans le respect des objectifs prévus par la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE)

Pour ce qui nous concerne, le projet propose les fusions de périmètre des trois communautés de communes : « Cœur du Pays-Fort », « Haut Berry Val de Loire », « Sancerrois ».

M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire « Cœur du Pays-Fort » s'est déjà prononcé favorablement sur la fusion de ces périmètres.

Après débat, le Conseil Municipal donne un AVIS FAVORABLE au projet proposé par Mme le Préfet.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Vote de subventions :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide d'attribuer les dernières subventions pour l'année 2015 aux associations suryçoises pour un montant de 1 480 € et de reconduire la convention avec la SPA du cher pour un montant de 132 €.

- Convention Département/Commune/Transports scolaires :

M. le Maire indique que le Département qui organise le transport scolaire des élèves dans le Cher propose aux communes de prendre en charge la participation familiale des élèves du 1<sup>er</sup> degré domiciliés sur leur territoire, en lieu et place des familles.

Le Département s'engage à mettre en place (article 4 de la Convention) un dispositif intégrant, dans le cadre de l'aide aux communes, la compensation à l'euro près de ce coût au titre de la réussite scolaire.

Après débat, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Reconduction de baux :

Le Conseil Municipal reconduit deux baux (jardin dit de La Poivrierie et parcelle de terrain sise aux Flagis).